

Journée nationale d'étude PRECARITE ENERGETIQUE RESEAU RAPPEL

29 septembre 2011



Relevé des débats

La journée nationale d'étude est ouverte par Marie Moisan et Franck Dimitropoulos, co-animateurs du RAPPEL.

POINT SUR LA VIE DU RESEAU ET SUR L'ANNEE ECOULEE

- **Progression continue du nombre de membres** – Près de 400 personnes sont désormais inscrites sur la liste de diffusion du réseau. Le nombre de collectivités et de services de l'Etat augmente, ce qui permet de mieux travailler en lien avec les donneurs d'ordre et les responsables publics. De nombreuses associations (dont les régies de quartiers) continuent à adhérer pour prendre connaissance des savoirs de terrain.
- **Renouvellement des contrats d'animation** – Après des discussions difficiles qui ont durant un temps amené à s'interroger sur la possibilité de poursuivre les activités, le renouvellement du contrat d'animation est en passe d'être signé. Les partenaires financiers restent inchangés : aux soutiens historiques (Fondation Abbé Pierre et Ademe) s'ajoutent toujours EDF, GDF-Suez et la Fondation pour la Nature et l'Homme. L'animation demeure assurée par BCE et le CLER.
- **Evolution à la marge des outils** – Tous les outils du RAPPEL (site Internet, newsletter, Focus PE, liste de discussion, journées de sensibilisation-formation) ont été maintenus. La pagination de Focus PE passe définitivement à 8 pages. La liste de ses destinataires sera disponible sur l'espace membres du site du RAPPEL afin que les structures locales évitent de les envoyer en doublon. La deuxième rencontre d'experts consacrée aux CEE et à la lutte contre la PE a été organisée en 2010 et a donné lieu à un compte-rendu détaillé. Il est rappelé que le site sera d'autant plus riche que les membres le nourriront. Il peuvent pour cela solliciter les animateurs du réseau.
- **Bilan 2011** – En 2011, les initiatives gouvernementales sur la PE ont été de moindre ampleur qu'en 2010. Les formations PE Ademe-CNFPT (CIE ; travailleurs sociaux ; cadres des collectivités) ont démarré ou sont entrées en phase de test. Deux appels d'offres (traitement des données de l'Observatoire de la PE et PREBAT) ont été clôturés fin septembre 2011.

Le premier rapport d'étape des tables rondes sur l'efficacité énergétique a été publié. Il préconise principalement de remettre à plat les dispositifs et aides financières existants (Eco-PTZ, crédit d'impôt DD, programme Habiter Mieux) afin d'améliorer l'aide publique aux travaux et équipements de lutte contre la PE. L'attribution automatique et la simplification des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz sont évoquées. La rénovation obligatoire est encore très loin d'être réellement envisagée. La fiche Animation des actions types permettant de récupérer des CEE reste toujours en attente.

- **Forte hausse des dépenses contraintes depuis 40 ans** – La FAP a mis en perspective l'évolution des dépenses contraintes. Elles représentaient 20 % des revenus des foyers aisés, et 24 % pour les plus pauvres en 1979, et ont respectivement atteint 27 % et 48 % en 2005 pour ces mêmes classes de revenus. Alors que le nombre de familles situées sous le seuil de pauvreté augmente légèrement en longue période, ceci explique la baisse significative du reste-à-vivre pour une très grande partie de la population.
- **Organisation institutionnelle et prix de l'eau : quelles marges de manœuvre ?** – L'UFC-Que choisir a lancé en 2006 la campagne « Eau réconciliation 2015 » afin d'agir en faveur de la préservation de la ressource, qui est de plus en plus polluée. D'une part, le financement de la potabilisation (45 % de la facture en moyenne), de l'assainissement (37 %) et des Agences de l'eau (18 %) repose uniquement sur les consommateurs alors que ceux-ci ne sont pas principaux pollueurs : les pollutions (nitrates et pesticides) proviennent essentiellement de l'agriculture intensive, qui consomme 80 % de la ressource. Ce système enfreint donc le principe pollueur-payeur sans permettre de préserver les nappes et les eaux de surface, tout en faisant s'accroître les coûts de traitement (notamment pour l'assainissement). Le prix de l'eau a donc augmenté en moyenne d'environ 10 % depuis 1979, en prix constants. D'autre part, si la facture moyenne annuelle représente 183 euros, le budget eau augmente malgré la baisse de la consommation des ménages. Les données collectées par l'UFC-Que choisir, puis par l'INSEE, révèlent aussi de très grandes disparités des prix de facturation de l'eau (de 2 euros à plus de 7 euros/m³) en fonction des régions, mais aussi au sein des régions. Ces disparités ne sont pas toujours justifiées par des écarts de coûts réels, et en moyenne, les prix facturés en régie (3 euros/m³) sont inférieurs à ceux pratiqués par les collectivités de l'eau ayant opté pour la délégation du service à des opérateurs privés (3,57 euros/m³). La campagne avait donc pour objectif de dénoncer ces écarts, d'inciter les collectivités à se tourner vers la régie, et à intervenir pour modifier le système de subventions agricoles. Enfin, le FSL Eau est totalement inadapté pour aider les ménages précaires, parce que le nombre de bénéficiaires est largement inférieur à celui des ayants-droit potentiels, parce qu'il ne tient pas compte des disparités locales, et parce que l'aide est souvent déclenchée par un opérateur privé.
- **Tarif sociaux, tarification progressive... si on allait plus loin ?** – Créé en 2006 à l'initiative du service public de l'eau et de l'assainissement en Ile-de-France, l'OBUSSAS a regroupé les expertises disponibles sur l'eau pour apporter des informations et se mettre au service du débat citoyen. On constate en effet de grandes disparités de prix en Ile-de-France, puisque les moyennes départementales vont de 1,93 euros/m³ (Paris) à 5,74 euros/m³ (Val-d'Oise). C'est l'un des facteurs du poids croissant de la facture d'eau dans le budget des ménages les plus pauvres, qui peut parfois atteindre 10 % pour les personnes percevant le RSA. L'OBUSSAS a évalué ce poids à environ 6 % du revenu pour une personne seule au RSA en Seine-Saint-Denis, où le prix moyen de l'eau est le plus élevé de tous les départements franciliens. Les inégalités dans l'accès à la ressource vitale qu'est l'eau sont donc devenues inacceptables. Or, selon la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, « *chaque personne a le droit d'accéder à l'eau dans des conditions économiquement acceptables par tous* ». Mais ce droit républicain n'est pas réellement mis en œuvre par l'approche curative du FSL Eau. C'est pourquoi l'OBUSSAS a coordonné la rédaction du Manifeste pour un droit d'accès à l'eau, soutenu notamment par la FAP, l'UNAF, la CLCV et la CNL. Ce manifeste propose la création d'une allocation spécifique qui serait versée en même temps que l'APL par la CAF, les caisses agricoles et les caisses de retraite. Elle serait attribuée automatiquement aux ménages dont la facture d'eau dépasse 3 % du budget (niveau qui correspond aux recommandations du PNUD et de l'OCDE). Son coût serait modeste, puisqu'il n'atteindrait que 16 millions d'euros en Ile-de-France, où 270 000 foyers en seraient bénéficiaires. Mais malgré les déclarations de Nicolas Sarkozy et de Chantal Jouanno, la France n'a pas souhaité, pour le moment, appliquer ce type de propositions.

- **Coûts de l'eau et potentiel d'économies pour une famille type** – En utilisant l'outil Excel disponible pour les membres du RAPPEL et qui permet d'estimer le coût des différents postes de dépense (eau et énergie), BCE a montré quels étaient les principaux postes de consommation d'eau et leur impact financier. Pour une famille de deux adultes et de deux enfants payant l'eau au prix moyen français (3,39 euros/m³), la consommation des laves-linge et lave-vaisselle sont faibles, mais la chasse d'eau consomme 35 m³ et coûte 120 euros par an, la douche, 297 euros par an, etc. Le total atteint 648 euros par an, soit 6 % du revenu pour une famille située au seuil de pauvreté. L'impact des fuites peut être très lourd : il peut atteindre jusqu'à 450 euros par an pour une fuite importante de la chasse d'eau. Le potentiel financier des économies d'eau est donc élevé. Pour cette même famille, l'installation de matériels hydroéconomiques disponibles sur le marché (chasse d'eau double-flux, douche NF, économiseurs d'eau pour robinets) débouche sur des économies de 238 euros dès la première année pour un coût de 90 euros environ, soit un retour sur investissement plus rapide que celui des petits équipements énergétiques.
- **Réactions** – La création d'une CSP Eau a été évoquée afin de financer le FSL Eau ou la future allocation de solidarité Eau. Mais outre la question du rendement financier soulevée par la FAP, l'UFC estime qu'il faudrait pour le moins, dans ce cas, mettre en œuvre une péréquation nationale en raison des disparités de prix. La salle a considéré que le FSL ne pouvait être la réponse à toutes les difficultés, comme le montre le cas de l'énergie. La FAP a souligné qu'il fallait créer un système d'aides Eau et Energie ne dépendant pas des distributeurs et le confier à la CAF afin de minimiser les coûts de gestion. Il serait aussi important de faire évoluer les missions des Agences de l'eau pour qu'elles puissent intervenir en faveur de la maîtrise des consommations des ménages – même si globalement, le fait que les coûts de traitement soient essentiellement des coûts fixes a tendance à neutraliser l'essentiel des effets de la baisse de la consommation du fait de la hausse des prix au m³. L'OBUSSAS a précisé que la baisse constatée des consommations finales des ménages est essentiellement due à l'évolution des comportements.

Les échanges avec la salle ont aussi confirmé l'attention à apporter aux économies d'eau, en particulier l'importance de l'attention à accorder à la maintenance (groupes de production d'ECS, fuites, etc.), alors que de nombreux contrats ont été négociés au « moins-disant » par les bailleurs sociaux. Il faut sensibiliser les associations de consommateurs à la défense des services communs de petits travaux de plomberie existant dans l'habitat social, qui sont collectivement très rentables et qui peuvent aussi permettre d'installer très rapidement les kits économes chez tous les locataires. La mutualisation de plombiers dépanneurs (« plombiers à vélo » de Toulouse) s'avère pour le moment anecdotique et plus généralement, il reste très difficile de faire intervenir les plombiers sur de menus travaux. Enfin, la récupération des eaux de pluie pour la chasse d'eau n'est généralement pas praticable chez les foyers précaires.

PLENIERE BIENVENUE EN RAPPEL-LAND !

L'après-midi a examiné les six grandes actions qui devraient être mises en œuvre sur tous les territoires et à grande échelle pour pouvoir traiter massivement la PE. Les participants ont systématiquement été invités à échanger à partir des exposés.

Action 1 : diagnostic territorial

- **Présentation par Emmanuel BÉJANIN, AREC Poitou-Charentes** – A la demande des élus locaux, une étude locale a été menée en Poitou-Charentes pour caractériser les habitats, les modes de chauffage, les CSP et les territoires les plus exposés à la PE. L'AREC a donc mis au point une méthode statistique s'appuyant essentiellement sur les fichiers Individus, de l'INSEE, qui sont accessibles à tous. Ils permettent de connaître les

types d'habitats, les revenus et les modes de chauffage des foyers résidants dans les 750 000 logements de la région. Ceux-ci ont été caractérisés selon 112 profils énergétiques permettant de construire leurs consommations théoriques pour un usage normal, donc d'évaluer les factures théoriques et le taux d'effort. La méthode permet donc de déterminer quels sont les foyers en situation de PE théorique (y compris en situation d'autorestriction) et de les situer sur une cartographie à l'échelle du quartier (données IRIS). La méthode a été validée par l'INSEE et par les fournisseurs, les associations, les bailleurs, gestionnaires de réseau, etc. Elle permet d'effectuer des tris par CSP, type de logement, situation professionnelle, etc. Une version 2 est en préparation. Elle s'appuiera notamment sur le revenu disponible (et non plus sur le revenu fiscal), prendra en compte 64 CSP (contre 8 actuellement) et évaluera l'impact des dépenses d'énergie de transport.

- **Réactions** – La Ville de Montreuil a suggéré à l'AREC de rapprocher la cartographie obtenue avec les données de l'Observatoire national de la santé pour rechercher les éventuelles corrélations avec la carte de la PE théorique, ce qu'a pris en note l'AREC. Ecopolénergie a jugé la cartographie très parlante pour les élus, et a demandé si la méthode était reproductible. L'AREC a expliqué que les données de l'INSEE sont publiques et que la méthode est parfaitement reproductible : l'agence n'a en revanche pas le temps de former les très nombreuses collectivités demandeuses et ne juge pas opportun de le faire avant d'avoir mis au point la version 2 de l'étude.

Action 2 : mobilisation territoriale

- **Présentation par Nathalie DUVELLA, CREAQ** – En 2009, le CREAQ a été chargé, outre son rôle d'animation de FSTAME dans trois quartiers, de créer et l'animer le réseau départemental PE 33 (Gironde). Cette échelle a été jugée pertinente puisqu'elle constitue la référence pour l'aide à la pierre et pour l'action sociale. A cette date, la Gironde commençait à peine sa mobilisation, la plupart de ses acteurs étant capables de rendre compte de leur action sans pour autant connaître celle des autres. Un questionnaire s'inspirant de celui utilisé par les animateurs du RAPPEL lors de son lancement a été adressé à tous les partenaires identifiés, et 15 partenaires (Conseil général, collectivités, communes, associations, SACICAP, bureaux d'études, artisans...) ont souhaité siéger au comité de pilotage du PE 33. Le réseau s'est donné une identité propre (notamment grâce à un logo). Afin de mobiliser leurs équipes, les collectivités qui souhaitent pleinement intégrer le réseau doivent signer une charte, ce qui n'empêche pas que les autres puissent participer à ses actions. Les membres sont invités chaque mois à une matinée thématique, le module « Qu'est-ce que la précarité énergétique ? » restant le plus demandé, y compris par les acteurs de terrain. Une rencontre annuelle permet de regrouper les membres pour rendre compte des retours d'expériences locales et de l'actualité nationale. Les demandes d'adhésion sont de plus en plus nombreuses.
- **Réactions** – Un participant a demandé si le PE 33 s'appuyait sur la formation au diagnostic PE développée en 2008 et 2009 par le Conseil général de Gironde pour les travailleurs sociaux, mais le CREAQ n'avait pas eu connaissance de cette formation apparemment restée très confidentielle. Des précisions ont aussi été demandées sur le FSATME mis en œuvre dans trois quartiers de la Communauté Urbaine de Bordeaux : le CREAQ a expliqué que dans les trois cas, les travaux prioritaires (isolation de la toiture, notamment) étaient financés par une SACICAP et par la municipalité dans 50 logements situés dans des quartiers ciblés. Les visites sont effectuées par l'animateur local de l'association de quartier et le CREAQ effectue les devis techniques. Les dossiers sont examinés mensuellement par la commission d'affectation des fonds, ce qui permet dans la plupart des cas d'effectuer les travaux sous deux à trois mois.

Action 3 : détection des ménages

- **Présentation par Simon POUILLAUTE, Agence Parisienne du Climat (APC)** – Créée en 2011, l'APC a pour mission la mise en œuvre du plan Climat de la Ville de Paris et, entre autres, le repérage et l'accompagnement opérationnel des personnes en situation de PE. L'agence a fait le choix de la médiation systématique par les travailleurs sociaux et du repérage par le biais de structures multiples souvent signataires du CLE PE (CAF, CASVP, CNAV, PIMMS, PACT 75, H&D 75, centres sociaux, régies et associations de quartiers, bailleurs sociaux, etc.). Une fiche de liaison de 2 pages leur est adressée et accompagnée d'une notice d'utilisation. Cette fiche décrit les occupants, l'état du logement, le mode de chauffage, le ressenti du travailleur social, etc., et peut être remplie partiellement. Les fiches peuvent être retournées par courrier, par mail ou par fax à l'APC, qui a mis en place un référent unique et un numéro de téléphone dédié, et qui dispose seule des données sensibles sur le ménage. Le fichier a été autorisé par la CNIL. L'agence a pu s'appuyer pour préparer ce repérage sur l'expérience des associations EDIF, IDEMU et PPV-BNS, notamment sur la caractérisation menée dans le quartier Flandres au niveau de l'îlot. L'année 2011 est une année d'expérimentation à l'issue de laquelle la fiche sera modifiée pour tenir compte des retours d'expérience. Mais il apparaît déjà essentiel d'identifier une personne relais dans chaque structure, de présenter l'outil à chaque équipe de terrain et d'apporter rapidement une aide concrète afin de gagner la confiance des ménages et des travailleurs sociaux.
- **Réactions** – La salle a demandé s'il était envisagé, à Paris, de créer un réseau reprenant le principe du PE 33 (voir ci-dessus) ou du réseau PE PACA, et comment apporter une aide aux locataires – ceci alors que les travailleurs sociaux mettent en avant l'importance des réalisations concrètes. L'APC a expliqué que la Ville de Paris souhaite bien créer un réseau local. En revanche, si la rénovation des logements sociaux va se poursuivre à Paris comme ailleurs, agir chez les locataires du parc privé au-delà de la pose de petits équipements est difficile, et il ne faut pas le cacher aux personnes en difficulté et aux travailleurs sociaux. Dans le meilleur des cas, l'APC peut proposer aux assemblées générales de copropriétés de commander un audit subventionné par l'Ademe, sachant que celui-ci ne débouche pas sur des travaux avant 2 à 4 ans.

Action 4 : diagnostic technico-social, visites à domicile, petits équipements

- **Présentation par Jean-Jérôme Calvier, SOLENI** – Ancré dans le milieu de l'économie sociale et solidaire de l'Isère, le projet SOLENI (Solidarité Energie Insertion) préfigure la mise en place d'une SCIC conventionnée en tant qu'entreprise d'insertion et proposant des accompagnements aux ménages. Les trois travailleurs en insertion ont reçu une formation pour effectuer des diagnostics technico-sociaux à domicile, en s'appuyant sur leur expérience personnelle tout en respectant le principe de neutralité. Les comptes-rendus de visites devront être les plus lisibles possible pour les ménages auxquels des conseils et petits équipements seront apportés, et qui seront si nécessaire orientés lors de la seconde visite vers d'autres dispositifs. Durant la phase expérimentale actuelle, le repérage a été effectué par Gaz et électricité de Grenoble, par la communauté de communes du Grésivaudan et par le CCAS de Grenoble, qui soutiennent financièrement le projet. L'expérimentation sera évaluée quantitativement et qualitativement. Le coût unitaire des accompagnements (deux visites) est évalué à 300 euros. La structure parviendrait à l'équilibre à partir de 320 visites au cours de la première année.
- **Réactions** – Il a été demandé s'il était nécessaire que les intervenants disposent de l'habilitation électrique H0B0 et comment seront mesurées les économies réalisées. SOLENI a expliqué que ceux-ci devront obtenir cette habilitation, comme l'a demandé la compagnie d'assurances. Les économies attendues seront évaluées au moyen d'un outil simplifié (tableur). BCE a confirmé que les données disponibles montrent que ce type de visite coûte en moyenne entre 200 et 300 euros, et que les économies réalisées représentent en moyenne 80 euros par an pour le ménage.

Action 5 : petits travaux

- **Présentation par Hervé Teyssedou, Quercy Énergie** – Grâce à ses partenaires (Conseil général et Conseil régional, Ademe Midi-Pyrénées, PACT du Lot, ADIL du Lot, etc.) Quercy Energie agit contre la PE notamment au travers de l'animation du FSDAME du Lot et de visites à domicile effectuées avec des travailleurs sociaux. Le FSDAME intervient indifféremment chez les propriétaires et les locataires, notamment par le biais du financement de travaux prioritaires pour le confort énergétique (isolation des combles et planchers sur cave, remplacement de poêles, inserts et conduits, installation de thermostats, etc). L'intervenant technique de Quercy Energie effectue le diagnostic technique et identifie les travaux à effectuer. Ils sont décidés en accord avec le ménage, qui, très souvent, doit prendre part aux travaux (achat et déroulage de la laine de verre, réception du poêle, etc.). Il est donc essentiel de connaître les capacités des occupants, leurs modes d'occupation et d'être certains de leur motivation, ce d'autant plus que 8 à 12 mois séparent le plus souvent la visite de la réception des matériels ou de l'ouverture des travaux. En effet, chaque dossier fait l'objet d'une décision au cas par cas dans la limite d'un montant de 2500 euros. L'ADIL intervient en préparant le dossier de financement et en vérifiant la réalisation des travaux.
- **Réactions** – Il a été demandé comment Quercy Energie fait face aux risques que pouvait lui faire encourir la réalisation des travaux par les occupants – surtout dans le cas d'une intervention technique (l'installation d'un poêle à granules, par exemple, requiert la qualification Qualibois). Mais même la pose de la laine de verre en couches croisées exige un certain savoir-faire. Il faut dans tous les cas préciser la responsabilité civile. Quercy Energie a indiqué que l'ADIL vérifie que les travaux prévus ont été effectués et fait signer un contrat aux bénéficiaires du FSDAME : son contenu sera transmis au RAPPEL. L'EIE – ALE Indre-et-Loire a sollicité des juristes spécialistes du droit de l'assurance sur ce problème et informera le RAPPEL des informations obtenues.

Action 6 : travaux

- **Présentation par Jean-Marc Marichez, H&D Nord-Ouest (HDNO)** – Une des actions actuelles d'HDNO contre la PE s'inscrit dans le PIG Habitat Indigne et PE de la Communauté urbaine d'Arras (CUA), qui, dans le cadre du programme Habiter Mieux, bénéficie du soutien financier de la CUA, de la SACICAP PROCIVIS et de la FAP. La trentaine de communes de la CUA sont incitées à s'investir dans le repérage et l'analyse du projet, notamment au travers de la désignation d'un référent communal chargé de signaler les situations et d'accompagner les intervenants techniques d'HDNO lors de leurs visites aux domiciles. L'instructeur de la CUA est directement associé durant la phase de travaux afin de monter les dossiers le plus rapidement possible – même si une année s'écoule généralement entre la première visite et le début des travaux. Un dossier récent est typique des actions engagées : HDNO est intervenu chez une veuve de 76 ans dont la maison non isolée était très mal chauffée au charbon, les dépenses énergétiques atteignant 20 % de son budget. Il a été possible, notamment grâce aux aides insalubrité de l'ANAH et grâce à un apport de la caisse de retraite, d'isoler le bâtiment, d'installer une chaudière à pellets et un système de ventilation. Le reste-à-charge de l'occupante est de 50 euros, sachant que la mensualité du PTZ de 5500 euros accordé par PROCIVIS, d'un montant de 76 euros, est éligible aux aides de la CAF. Il est parfois difficile de coordonner les artisans intervenant sur les chantiers.
- **Réactions** – En réponse aux questions de la salle, HDNO a précisé que le coût total du dossier cité ci-dessus est d'environ 30 000 euros, ce qui est typique de ces interventions sur l'ensemble du bâtiment. Une caisse dont les fonds ont été prêtés gracieusement par la SACICAP PROCIVIS permet de verser les avances sur travaux aux artisans, donc d'accélérer les travaux. Outre une part fixe de 40 000 euros pour 50 dossiers, HDNO facture le montage de chaque dossier à 700 euros. BCE ajoute que le coût unitaire moyen de montage de ce type de dossiers varie de 500 à 1200 euros.

AUTRES INFORMATIONS

- **Augmentation du nombre de CLE** – L'ANAH a indiqué que des CLE avaient désormais été signés dans 90 % des départements, et que 60 % des 2000 premiers dossiers du programme Habiter Mieux concernent des personnes très modestes. Le montant des travaux (de 15 000 à 18 000 euros) est plus élevé que prévu, parce qu'il est avant tout fait appel aux dispositifs de l'ANAH sur l'habitat indigne.
- **Rôle potentiel du microcrédit** – La Croix-Rouge Française a signalé que le Fonds de cohésion sociale envisage de faire passer le montant maximum des microcrédits personnels à 12 000 euros ; ils pourraient jouer un rôle dans le financement des travaux de lutte contre la PE. L'Ademe a rappelé que quelques expériences en ce sens avaient été menées par des membres du RAPPEL (GEFOSAT et Compagnons bâtisseurs, notamment). Une rencontre réunira les banques impliquées et les SACICAP le 12 octobre 2011 à la Caisse des dépôts pour rassembler les expériences menées et proposer des perspectives. Le bilan des expériences menées sera tiré à cette occasion et sera mis en ligne fin octobre. BCE a souligné qu'il faudra vérifier que les prêts sont éligibles aux aides de la CAF.

Les animateurs remercient les participants et closent les travaux de la journée.

GLOSSAIRE

Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
BCE	Association Bâtiment climat énergie
CAF	Caisse d'allocations familiales
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CLE PE	Contrat local d'engagement contre la PE
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CLCV	Consommation logement cadre de vie
CNL	Confédération nationale du logement
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CSP	Contribution au service public
FAP	Fondation abbé Pierre
FSATME	Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
H&D	Habitat et développement
PACT	Mouvement pour l'amélioration de l'habitat
PE	Précarité énergétique
PIG	Projet d'intérêt général
PREBAT	Programme national de Recherche et d'expérimentation sur l'Énergie dans les bâtiments
PTZ	Prêt à taux zéro
SACICAP	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété
UNAF	Union nationale des associations familiales